

DÉPARTEMENT
DE L'OISE



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023
Affichée le : 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 36
Pouvoirs : 8
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
M. PERRIN
M. N'DIAYE
M. ZAHRAOUI
M. LUCAS
M. KA
Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme PEREZ
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. EL OUSTI
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme JACQUEMART
Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme HAMADOUC, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

22 associations culturelles creilloises - subventions 2023

Rapport de présentation :

Yesim SAVAS, Adjointe

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe par ses activités régulières, et ses animations à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions 2023 suivantes :

Associations	Fonctionnement
L'ART M'ATTEND	750 €
GLOBAL D'ART PRODUCTION	500 €

Les amis du Conservatoire soutiennent le développement et la promotion des activités culturelles du Conservatoire. Ils accompagnent en permanence les projets du Conservatoire.

Ce projet est de réunir, lors de la soirée du 1^{er} juillet, l'ensemble des générations des choristes C4, depuis la création des classes à horaires aménagées Musiques des écoles, pour permettre des retrouvailles et des échanges forts de souvenirs. L'organisation d'un bal dans la salle de la Manufacture est également prévu.

Associations	Projet
LES AMIS DU CONSERVATOIRE	500€

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 31 mai 2023,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Considérant le projet de l'association « Les Amis du Conservatoire »
 Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2023, l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Subventions de fonctionnement
L'ART M'ATTEND	750 €
GLOBAL D'ART PRODUCTION	500 €
Associations	Subvention sur projet
LES AMIS DU CONSERVATOIRE	500 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes 33/CA/6574 cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUL. 2023

CREIL, le 06 JUL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAMIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance